



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E80720

VALABLE JUSQU'AU 22/06/2026

ÉDITÉ LE 14/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL 452 432 198 R.C.S. C

Siret : 452 432 198 00037

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2110446-0

Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE IARD 194176206 G 001

Assurance Responsabilité Civile :
BPCE IARD 194176206 G 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : SANI - CLIMAT

34 AVENUE DE LA VICTOIRE
34-36
94310 ORLY

Téléphone : 01 46 81 65 25
Portable :

Fax :

Site Internet : www.sani-climat.com

E-mail : muriel@sani-climat.fr

Responsabilité légale :
SEGALAS WILFRID GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/03/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/03/2025
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	11/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/03/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	11/03/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/03/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	11/03/2025
o Ventilation mécanique	11/03/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.